



Soin médical en ehpad

Par **Joelle54**, le **24/07/2019** à **18:31**

Ma mère est en ehpad depuis 2 mois et demi...hors je constate une détérioration de sa sante....j'ai demandé au médecin de l'ehpad qui est son médecin traitant de l'examiner...ce qui a été fait...elle devait recevoir un traitement ...mais l'équipe médical dit ne pas être au courant...après avoir interrogé certains résidents il semblerait que cela soit fréquent...je m'en suis plainte auprès du médecin et de l'infirmière coordinatrice et on m'a reproché de parler avec les résidents...me reprochant d'avoir dit des paroles que je n'ai jamais formulées et qui étaient d'ordre privé et répété par une de leur agent de service qui aurait écouté derrière la porte...d'autre part en allant voir maman ,sa voisine m'a appelé elle avait besoin d'aide ..ne trouvant pas la sonnette je suis allée dans le service demander de l'aide..tres aimablement...en revenant à la chambre j'ai entendu des cris il y avait une auxiliaire de service qui criait d'une façon hystérique sur la personne âgée..je lui ai dit de se calmer...mais elle était dans un tel état...elle est allée voir sa cadre de sante..lui disant que j'avais était désagréable lors de ma demande...la cadre nous a pris à part..Quand l'auxiliaire de service lui a dit comment l'aide avait été demandé..je n'en revenais pas ...je me suis excusée de l'avoir mise dans un tel état et lui ai assuré que je n'avais pas rendu de tels propos ...mais elle se tenait la tête....la cadre de sante est allée voir celle qui avait transmis la demande..mais n'a pas voulu..que je les accompagne...et plus tard on m'a reproché de m'occuper de ma mère un point c'est tout...insinuant qu'on pouvait résilier son contrat quand on voulait..sans me donner de raison valable...je souhaiterai savoir si cela est légal...et si on peut m'interdire de voir une résidente si cette dernière exprimé le souhait de me rencontrer...merci de votre réponse....